

M. Lang: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà dit aux députés, le docteur Horner—qui est ministre des Transports de l'Alberta—n'a pas abordé cette question quand nous avons discuté d'autres sujets il y a quelques semaines. Il a eu amplement l'occasion de le faire, et en fait après avoir terminé les réunions sur ces trois principaux sujets, nous avons abordé plusieurs autres questions intéressantes. Il n'a donc pas voulu aborder cette question.

M. Hees: Lui en avez-vous parlé?

M. Lang: En fait, je lui ai officieusement posé une question à ce sujet par l'entremise de mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, et comme je l'ai déjà mentionné à ce dernier, si l'Alberta faisait une demande de ce genre, nous serions prêts à l'accueillir très favorablement. On ne nous a rien demandé à ce sujet.

* * *

LES PÊCHERIES

COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'EMPLOI SAISONNIER DE MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et de l'Environnement ou à son secrétaire parlementaire. Sait-il que la pêche aux œufs de hareng crée des emplois saisonniers en Colombie-Britannique, que des Japonais ont été embauchés comme techniciens dans ce domaine et qu'en fait ce ne sont pas des techniciens, qu'ils travaillent aux pêcheries comme les autres pêcheurs et qu'ils prennent les emplois des Canadiens?

M. Hugh A. Anderson (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je suis au courant, et je crois que le ministre l'est aussi, que des acheteurs japonais de poisson visitent diverses régions au cours de la saison de la pêche au hareng. Je ne savais pas que des Japonais se trouvaient à bord des navires qui font la pêche au hareng le long des côtes de la Colombie-Britannique.

LE BATEAU À L'ŒUVRE SOUS LICENCE CANADIENNE AVEC ÉQUIPAGE D'ÉTRANGERS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question concerne l'emploi de Japonais. Comme le ministre des Pêches et de l'Environnement n'est pas à la Chambre, Votre Honneur me permettra peut-être quelques mots d'entrée en matière afin que le premier ministre comprenne ce qui se passe au ministère des Pêches et de l'Environnement. Par conséquent, je pose, en fait, ma question au premier ministre.

Dans une lettre récente qu'il m'a envoyée, le ministre a déclaré qu'il était disposé à prolonger la licence d'un bateau d'une capacité de 29 fois supérieure à celle du bateau qui a perdu sa licence, à condition que le navire ait un équipage canadien. Or, il est évident que le navire prendra la mer avec un capitaine et un ingénieur japonais, sous licence canadienne et dans notre zone de pêche de 200 milles. Le premier ministre le sait-il? S'il ne sait pas, pourrait-il s'entretenir de cette question avec le ministre et lui demander à quoi rime cette

Questions orales

politique contournée et où il veut en venir avec une telle façon de procéder?

Des voix: Oh, oh!

M. Hugh A. Anderson (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je me demande si le député . . .

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'adressais ma question au premier ministre.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comment le député peut-il espérer obtenir quoi que ce soit en posant des questions sur une correspondance privée entre le ministre et lui-même? Bien sûr que non, je n'ai pas eu connaissance de cette correspondance. Le secrétaire parlementaire s'est levé peut-être pour répondre ou pour signaler qu'il prendrait note de la question. Selon moi, c'est là un des exemples ridicules de ce que nous demandent les tories.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

LA PROLONGATION DE L'EXONÉRATION RELATIVE AUX POUTRES D'ACIER

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. A la conférence des premiers ministres, le premier ministre du Canada a laissé entendre que si les premiers ministres de l'Alberta et de la Colombie-Britannique s'entendaient pour mettre au point un mécanisme visant à protéger les intérêts de l'Algoma Steel, tout en assurant un approvisionnement régulier, au prix mondial, de poutres d'acier à larges ailes de l'étranger, il suspendrait l'application du droit antidumping de 30 p. 100 imposé récemment. Si les provinces s'entendent là-dessus, le premier ministre confirmera-t-il qu'il a toujours l'intention de prolonger cette exonération au-delà du 29 juin?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le nom des deux provinces m'échappe. Le député aurait-il l'obligeance de les répéter?

M. Huntington: L'Alberta et la Colombie-Britannique.

Mlle MacDonald: Elles se trouvent dans l'Ouest.

M. Huntington: C'est ça, elles sont dans l'Ouest.

M. Hees: Le premier ministre se rappelle sûrement l'endroit où il s'est rendu par avion il n'y a pas longtemps.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, la question repose sur des faits inexacts. Pour ce qui est du premier point, le ministre des Finances a pris des mesures visant à exempter l'industrie pour une période allant, je crois, jusqu'à la fin de juin. En ce qui a trait au second point, je n'ai jamais laissé entendre que l'Alberta et la Colombie-Britannique devaient s'entendre pour régler cette question. Les producteurs se trouvent en Ontario, et ils croient que les droits antidumping devraient être imposés. Les consommateurs se trouvent en Colombie-Britannique, et ils sont convaincus du contraire.